

Direction des Affaires Juridiques
et des Assemblées
Service Assemblées-Courrier

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 47 47

Arrêté n° 2026-Ville-2948

Le Maire,

- Vu** l'élection du Maire et des adjoints le 27 mars 2026,
Vu la délibération du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

Arrête

Article 1 : Monsieur Christian BRIOLA, 14^{ème} adjoint, Adjoint du quartier Pyramides-Jean Yole, reçoit délégation de fonction pour les secteurs :

- SOLIDARITÉS,
- ACTION SOCIALE,
- ACCÈS AUX DROITS,
- LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ.

En conséquence, Monsieur Christian BRIOLA est délégué pour signer tous actes correspondants, à l'exception des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales telles que prévues par délibération du 3 avril 2026.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services mutualisée de la Ville et de l'Agglomération est chargée de l'application du présent arrêté qui sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Vendée,
- Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 4 avril 2026

Le Maire,
Romain BOSSIS



Le Maire

- certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.